

# Programme du PS La Tour-de-Peilz – élections communales de 2021

## Mesures adoptées lors de l'Assemblée en ligne du 3 décembre 2020

### 1. Renforcer les solidarités : Famille, logement & jeunesse

- Développer et favoriser l'action associative et communautaire en créant une maison de quartier (p. ex. en réaffectant les structures portacabines existantes sur la place des Terreaux ou lors de la réaffectation de Terreaux 5, du collège de Cadet-Roussel ou des classes de Charlemagne). A l'exemple de la Maison Picson à Blonay, ou Jaman 8 à Clarens
- Redéfinir l'Escale dans une perspective intergénérationnelle. Créé en 1984 avec 25 adhérents ils sont 1000 maintenant dans les mêmes locaux qui ne sont plus adaptés.
- Octroyer des droits de superficie pour la création d'appartements protégés et de logements abordables et une garderie (parcelle sur laquelle se trouve Croqu'Lune)
- Proposer aux autorités scolaires, puis réaliser un projet promouvant la participation accrue des jeunes Boéland•es au débat civique : leur offrir une voix qui soit entendue par les institutions en place, remise des clés de l'exécutif communal le temps d'une journée, parlement des jeunes, etc.
- Élargir l'accueil des réfectoires le mercredi midi et après-midi en un seul lieu et en profiter pour créer un espace de loisirs (ex. Collège Courbet).

### 2. Vivre ensemble : Sports, culture & loisirs

#### Culture :

- Promouvoir le 7ème art par des projections de films thématique suivies de débats tout au long de l'année (Une Lanterne Magique pour ados/adultes).
- Définir un programme d'activités culturelles avec La Becque | Résidences d'artistes.
- Développer par le biais des services communaux une plateforme de communication : portail Internet dédié + Newsletter mensuelle, associés à la page FB « La Tour-de-Peilz Culture » déjà existante, faisant la promotion des événements à l'agenda et des actualités de TOUS LES ACTEURS culturels rythmant la vie culturelle boélande.
- Permettre la création de locaux de répétition pour les jeunes une fois réalisé le déménagement de la Bibliothèque communale et de la Ludothèque.

#### Sport :

- Développer par le biais des services communaux le pendant exact à la plateforme culturelle, au profit de TOUS LES ACTEURS sportifs rythmant la vie sportive boélande
- Mettre sur pied un tournoi multisport intergénérationnel regroupant les sportives et sportifs boéland•es d'hier et d'aujourd'hui
- Créer une journée sur le thème "choisis ton sport" afin que les boéland•es puissent connaître l'étendue des possibilités offertes sur le territoire communal par les différentes sociétés locales
- Elargir les heures d'ouverture la semaine et le week-end des salles de sports et la piscine aux sociétés locales et aux habitant•es.
- Mener une réflexion participative sur le devenir de la Faraz, et de la place des Terreaux, dans une perspective globale à moyen terme (10 ans)

### **Loisirs :**

- Compléter cette plateforme par un troisième volet au profit de TOUTES LES INITIATIVES de loisirs au sens large rythmant la vie sociale boélande
- Favoriser les relations entre Boéland•es en organisant des manifestations et des animations sur la place des Anciens Fossés, pour les familles et investie par les diverses générations,

### **3. Egalité et inclusivité**

- Institutionnalisation d'une journée d'échanges « A la rencontre de nos communautés d'étrangers » : conjointement avec les institutions et associations au contact de ces étrangers : EVAM, Français en Jeu, etc, avec la participation des institutions (Conseil Municipal et Conseil Communal), des acteurs culturels et sportifs et loisirs.
- Signer et mettre en œuvre la *Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public* (<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/engagement-du-secteur-public/charte-pour-egalite-salariale-dans-secteur-public.html>).

A travers la charte, les signataires s'engagent à analyser régulièrement le respect de l'égalité salariale dans les administrations publiques, et à encourager les entités proches des pouvoirs publics à faire de même. Ils veillent aussi au respect de ce principe dans le cadre des marchés publics et des subventions, en introduisant des mécanismes de contrôle. La charte impose aux administrations de sensibiliser à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes leurs employés impliqués dans la fixation des salaires et l'évaluation des fonctions.

- Adopter une politique volontariste en matière de promotion des femmes et d'égalité homme-femme à des postes à responsabilités (ex. cheffes de service).
- Mettre en place des boîtes pour les protections hygiéniques gratuites dans les locaux scolaires

- L'administration communale adopte un langage inclusif dans l'ensemble de ses communications et courriers

#### **4. Mobilité et environnement durable**

- Encourager la mobilité active par une appropriation de l'espace public en valorisant les nombreux cheminements piétonniers existants et leur développement

- Promouvoir et proposer des lieux de mutualisation des ressources (lieu de partage d'outils, FabLab, etc.). Cf <http://www.manivelle.ch/fr>

- Réaliser un projet de voies cyclables conjointement avec Vevey et Montreux

- Réaliser ENFIN le sentier des Rives du Lac

- Faire de la commune une Cité de l'énergie, permettant à la commune d'être exemplaire dans le domaine de l'énergie et du climat

#### **5. Promouvoir une administration performante et proche des habitants**

- Soutenir le maintien du bureau de poste de La Tour-de-Peilz

- Penser avec les milieux associatifs concernés (Pro Senectute, l'Escale, Pro infirmis, Insieme, etc.) l'administration, son accessibilité et sa "compréhensibilité" aussi pour les habitants en difficulté: déficiences sensorielles et motrices ("handicapés" et "vieux"!) ou de compréhension.

- Élaborer un plan de mobilité du personnel communal, en diminuant l'impact des trajets entre le domicile et le lieu de travail, en optimisant l'usage du parc de véhicules communaux et en favorisant la mobilité active.

#### **6. Se donner les moyens de nos ambitions : finances & patrimoine**

- Créer un fonds d'entretien et de valorisation des bâtiments locatifs propriétés de la Commune, notamment grâce aux recettes des loyers, afin de pérenniser la valeur du patrimoine communal.

- Créer un fond permettant à la commune d'exercer concrètement son droit de préemption pour l'achat de terrains et d'immeubles tel que garanti par la LPPPL et mettre en place un organe décisionnel et délégataire adéquat